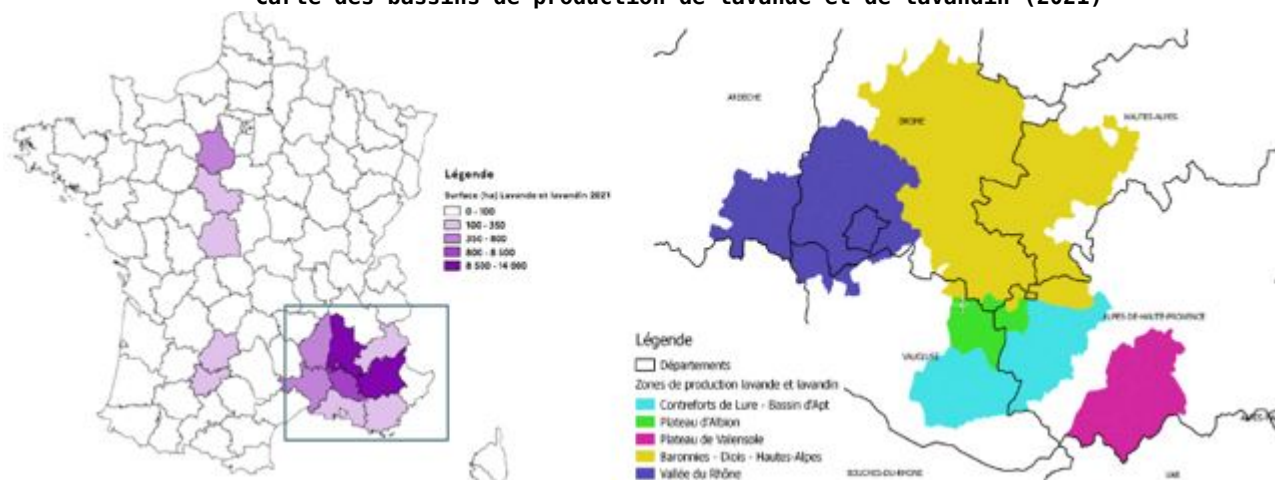


Reconversion des exploitations lavandicoles en crise

24 avril 2025

[Un rapport](#) de janvier 2025, réalisé par Ceresco et la chambre d'agriculture de la Drôme, à la demande de FranceAgriMer, explore les pistes de diversification des exploitations lavandicoles de la zone de production traditionnelle, située entre l'Ardèche et les Alpes-de-Haute-Provence. Elles souffrent depuis 2019 de la crise du marché des huiles essentielles. La surproduction théorique, compte tenu des débouchés, est estimée à 3 900 hectares sur le territoire étudié (figure).

Carte des bassins de production de lavande et de lavandin (2021)



Source : Ceresco et chambre d'agriculture de la Drôme

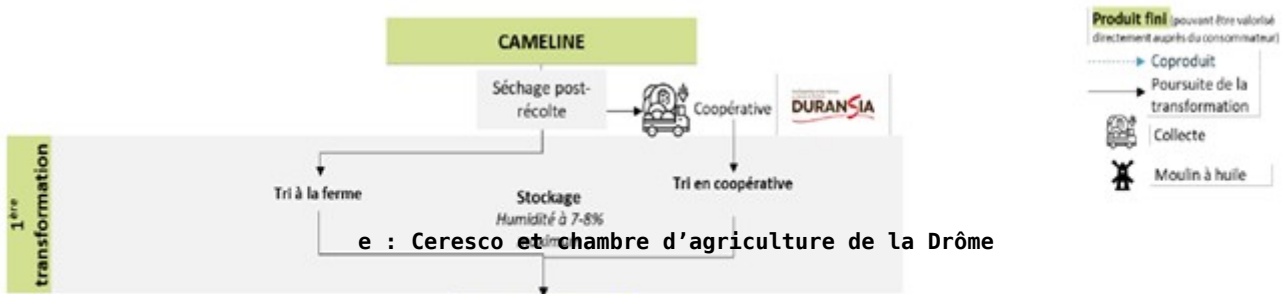
Le rapport rappelle les éléments de contexte à l'origine de la situation actuelle. À partir de 2015, les cours élevés ont incité des agriculteurs situés hors des zones de production traditionnelles à se lancer dans la lavandiculture, en France mais aussi en Espagne et en Bulgarie. Dans le même temps, les lessiviers américains, principaux utilisateurs d'huile essentielle de lavandin, ont révisé la formulation des produits pour maîtriser leurs coûts. En 2019, les prix se sont effondrés. Le covid en 2020, puis le conflit ukrainien en 2022, sont intervenus au moment où les plantations récentes devenaient productives, entraînant l'accumulation de stocks d'huile essentielle de lavande. Les producteurs, qui espéraient le retour des prix au niveau d'avant la crise, ont commencé à arracher en 2022-2023, souvent pour créer des prairies temporaires compatibles avec les aides de la politique agricole commune.

La capacité d'adaptation des exploitations lavandicoles est variable, suivant leur niveau de spécialisation et leur potentiel agronomique (qualité des sols, plaine ou montagne, accès à l'irrigation, etc.). 26 % des exploitations, représentant 43 % des surfaces, sont « ultra-spécialisées » et aujourd'hui en grande difficulté économique, notamment sur les plateaux de Valensole et d'Albion. Pour baliser des pistes de reconversion et de diversification, l'étude combine différents critères tenant à la faisabilité technique, aux débouchés potentiels et aux coûts d'entrée (main-d'œuvre et

compétences, investissements matériels, temps de démarrage, etc.).

Certaines options sont écartées, comme la culture de l'aloë vera (sensible au gel) ou du guayule (plante d'origine mexicaine permettant d'extraire un caoutchouc non allergène). D'autres seraient associées à des investissements et des risques climatiques élevés (olivier, truffier, etc.). Quatre pistes sont finalement approfondies : la culture de la cameline, une plante oléagineuse (figure), l'élevage d'ovins viande, ou de bovins viande, et enfin l'élevage de porcs en plein air. Le rapport met en avant des groupements de commercialisation qui recherchent de nouveaux coopérateurs, mais il souligne aussi les difficultés pour des cultivateurs de se convertir aux métiers de l'élevage, qui comportent de nombreuses astreintes.

Schéma de la filière cameline



Source

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : [Ceresco et chambre d'agriculture de la Drôme](#)

